

PROCEDURES D'ANALYSE DES BESOINS 3F FORMATION

1) Pour les formations courtes de 7h à 35h

L'assistante administrative (et tout autre personne amenée à affiner un projet de formation) a une liste standardisée de questions à poser en fonction des demandes.

Les demandes sont analysées (par ces questions) et les besoins sont consignés dans un cahier ; cette procédure permet de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaire avec deux possibilités :

- Soit l'envoi de devis personnalisé est immédiatement possible (la demande est « standard » et correspond à des devis pré établis) ; il est alors transmis dans les 24 heures maximum.
- Soit une analyse plus précise de la demande est nécessaire : La demande est alors transmise au référent formation concerné (Sylvain Lachance ou Thierry Marsac) qui affine le projet en communiquant avec le demandeur ou en proposant une évaluation préalable.

Le Directeur peut également intervenir sur ce point.

Un planning des sessions de formation est préparé pour l'année, permettant des dates adaptées et effectives (sauf effectif mini non atteint).

2) Pour les formations longues « ouvrier VRD »

Une évaluation préalable est systématiquement réalisée et conditionne l'entrée en formation.

Cette évaluation est réalisée par notre partenaire spécialisé en évaluation : L'INSUP.

Dés lors qu'une personne est positionnée comme pouvant entrer en formation, elle va suivre automatiquement une mise à niveau en français (en parallèle de la formation VRD).